

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS – U15M & U18M 2025-2026

ARTICLE 1

a) Equipes :

Equipes provenant des brassages pré région départementaux ou interdépartementaux à compter de novembre

b) Nombre d'équipes :

R1 : seize (16)

R2 : seize (16)

c) Nombre de poules :

R1 – (Régionale 1) : 2 poules de huit (8)

R2 – (Régionale 2) : 2 poules de huit (8)

ARTICLE 2 : JOUR ET HEURE DU MATCH

Samedi à 15h00

ARTICLE 3 : REGLES DE PARTICIPATION

Les règles de participation sont applicables à la phase pré région organisée en championnat départemental ou interdépartemental.

a) Nombre de joueurs : 10 maximum

b) Equipe 1 : Types de licences autorisées (nombre maximum)

- 1C, 2C, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC : 5 maxi
- OC ou OCASTCTC : sans limite
- CASTCTC : pour les CTC, 3 licences C du club porteur minimum

c) Equipes réserves : Types de licences autorisées (nombre maximum)

- 1C, 2C, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC : **2 maxi**
- OC sans limite
- ASTCTC : Pour les CTC, 3 licences C du club porteur minimum

ARTICLE 4 : SYSTEME DE L'EPREUVE

a) Montées des équipes départementales à compter de novembre :

- Pour les départements 16, 17, 79 et 86 : championnat organisé en ID à 4 départements :
 - Qualification R1 : les quatre (4) premiers.
 - Qualification R2 : les quatre (4) équipes suivantes.
- Pour les départements 19, 23, 24 et 87 : championnat organisé en ID à 4 départements :
 - Qualification R1 : les quatre (4) premiers.
 - Qualification R2 : les quatre (4) équipes suivantes.
- Pour les départements 33, 40, 47 et 64 : championnat organisé en département :
 - Qualification R1 : deux (2) équipes par département*
 - Qualification R2 : deux (2) équipes par département*

**Si une place est laissée vacante par un département, elle sera attribuée au département ayant le plus de licenciés dans la catégorie (et ainsi de suite) dans la limite de 5 équipes par département en U15M et U18M.*

Régionale 1 : Les seize (16) équipes qualifiées sont réparties en 2 poules de huit (8) et disputeront des rencontres aller et retour.

Régionale 2 : Les seize (16) équipes qualifiées sont réparties en 2 poules de huit (8) et disputeront des rencontres aller et retour.

Pour les 2 divisions, les équipes ayant terminées aux 6 premières places de chaque poule participeront aux phases finales.

Voir règles FFBB